

ATTENTION ! ATTENTION !
 M. le Dr. Mathieu, dentiste, No. 182, rue Notre-Dame, Montréal, peut maintenant, par un procédé tout nouveau extraire les dents les plus endommagées et les plus douloureuses sans nuire aux patients la moindre douleur.

Effets Merveilleux du Protéide d'Azote.

M. le Dr. Brodeur, dentiste, à l'honneur d'informer le public de la cinquième et sixième année de son invention, qu'il vient de perfectionner et de perfectionner, par un procédé tout nouveau, les dents les plus endommagées et les plus douloureuses sans nuire aux patients la moindre douleur.

Usage du protéide d'azote ou Gaz Nitrogène, tel que se sert le Dr. Brodeur, est depuis longtemps reconnu inoffensif. Les personnes les plus faibles peuvent le respirer sans aucun danger, l'effet de somnolence produit ne durait que 2 ou 3 minutes tout au plus.

Courrier de St. Hyacinthe.
 Samedi 9 Mars 1872.

BULLETIN

Ottawa, 5.
 Un chef de la tribu indienne des Micmacs, de la Nouvelle-Écosse, est arrivé aujourd'hui, pour s'entendre avec l'Hon. Jos. Howe, au sujet d'un chemin de fer qui doit passer sur les terres de cette tribu.

Sioux City, Iowa, 4. — L'agitation produite par les récentes découvertes de mines d'or augmente sans cesse. May Pease, agent pour les diens Indiens le nord de Dakota est arrivé ici et dit que les rapports sont très en dessous de la vérité. Il apporte plusieurs richesses et affirme que la tribu dont il a le commandement connaît de puis longtemps de riches dépôts de ce métal et avait vu nombre de blancs qui avaient essayé de pénétrer dans le territoire pour les exploiter.

Rome, 5. — On dit que le Prince Frédéric Charles, de passage en cette ville, faisant route pour l'Égypte, aurait déclaré que si la France, essayait quelque attaque sur l'Italie, les prussiens viendraient immédiatement à son secours.

Paris, 5. — Le cabinet a continué à discuter hier soir la conduite de Poyet-Quertier à Rouen.
 Ce dernier a donné sa démission aujourd'hui. Il explique au Président Thiers par la même occasion, les motifs qui l'ont guidé dans son témoignage en faveur de La Motte devant la cour de Rouen.

Londres, 5. — Le lieutenant Grant a visité hier les chambres du Parlement. Le steamer City of Washington de New-York, parti le 17 février de Liverpool, n'est pas encore arrivé.
 Boston, 5. — La goélette Clara Bell, de New-York pour Boston a échoué ce matin vers deux heures, en vue du Cap Cod, par une violente tempête de nord-ouest.

Les officiers et l'équipage n'ont pu atteindre la côte, à l'exception d'un seul, qui était à moitié gelé. Les autres ont péri, ainsi que le capitaine Armstrong. Le navire est totalement perdu. La goélette Little Kate a été également jetée à la côte près le Cap Cod, mais l'équipage a pu être sauvé.

Philadelphie, 5. — Les pertes causées par l'incendie d'hier, sont évaluées à \$125,000 sur les constructions, et \$60,000 sur le stock de marchandises; tout entièrement assuré.

Paris, 5. — On rapporte que deux régiments de ligne, soupçonnés de tendances Bonapartistes, ont échangé de garnison.
 Le ministre des finances a signé aujourd'hui le décret du paiement anticipé de 330 millions sur l'indemnité de guerre allemande.

Vienne, 5. — Il est constaté de source officielle que le gouvernement Autrichien n'a pas offert au pape et l'on ne croit pas ici que le Saint-Père ait l'intention de quitter Rome.

On télégraphie en date du 6. — de Pokespie, N. Y. Un homme a été trouvé hier à Halls Corners, comté de Westchester, gèle à mort en apparence. Le corps fut transporté à Tarrytown et le coroner de Hasting's tint une enquête qui se termina par la prononciation du verdict conforme aux faits. On songe ensuite à l'infantuation et le corps placé dans un cercueil fut transféré au cimetière. Mais au moment où l'on descendait la bière dans la tombe, il s'en échappa un bruit sourd et prolongé et les spectateurs remuèrent le cercueil et en enlevèrent le couvercle et constatèrent à leur grande stupeur que le malheureux n'avait pas du tout l'air d'un trépassé et donnait des signes non équivoques de vie.

Le cadavre supposé est actuellement assis au coin du feu de Tarrytown, où il se livre sans doute à de sombres réflexions sur les conséquences qu'aurait eu pour son avenir, cette inhumation hâtive et prématurée. On n'a pu savoir le nom de la victime de l'ignorance ou tout au moins de la légèreté du jury.

Cité du Lac St. C. — La situation du chemin de fer de l'Union du Pacifique est décourageante.
 La neige fond rapidement et les cours d'eau se grossissent sans cesse, on balaye les lisses en plusieurs endroits. Le chemin sera ainsi très vraisemblablement pendant quelque temps et personne ne sait quand il sera ouvert, les autorités même ne le veulent pas dire.

Paris, 6. — Casimir Perrier a refusé d'accepter le portefeuille des finances.
 Londres, 6. — La barque française "Alix" s'est perdue au mer, 9 personnes ont péri dans ce désastre.
 La Reine Victoria a donné à John Brown, son groom, une médaille d'or et lui a assés une rente annuelle de \$25, en reconnaissance il s'est porté à son secours lors de l'assaut commis par O'Connor sur sa personne.

Londres, 6. — Le mariage du marquis de Bute sera l'heure le 16 avril.

Madrid, 6. — La nomination du vice-amiral Pol Barnade à l'ambassade de Washington, est décidée.
 Bruxelles, 6. — La chambre des représentants a voté par 63 oui contre 32 non, de maintenir le ministre accrédité au Vatican.

Berlin, 6. — Les donations distribuées aux généraux, le jour de l'anniversaire de l'entrée dans Paris, excitent de nombreux commentaires.
 Cincinnati, 7. — Le feu a éclaté un peu avant minuit parmi les steamers au quai, et a détruit les suivants, avec leurs cargaisons: le Champion, l'Argosy, le St. Charles, le Kate Rabison, le Major Andrews et l'Abena, et l'immense quai de la Nouvelle-Orléans, qui a été gravement endommagé, peut encore être détruit. Il est impossible en ce moment de déterminer le chiffre des pertes, qui seront considérablement élevées.

Londres, 7. — A une assemblée du Bureau des Directeurs de la compagnie française du câble transatlantique, il a été résolu de poser un autre câble atteignant au Mexique, sous la direction de la compagnie actuelle.

Le Times ce matin parle du ton exceptionnellement amical de la presse américaine à l'égard de l'Angleterre.
 Le bruit court que le marquis le Bute et le Baron Rivers fourniraient le bail nécessaire pour libérer le demandeur dans l'affaire Tichborne. Cette rumeur ne peut être fondée. L'on pense que c'est uniquement pour donner encore quelque valeur aux bons Tichborne, que ce bruit a été mis en circulation dans la ville.

Le Times dit que les Américains reconnaissent maintenant l'extravagance de leurs réclamation qu'ils ne passent pas disposés à les modifier.
 Le gouvernement anglais serait disposé à repudier la convention de Genève si l'on ne supprime la cinquième clause des réclamations pour les pertes qui ont été causées au commerce obligé de naviguer sous le pavillon anglais.

Les hommes d'Etat anglais et les juriconsultes seraient d'accord pour approuver cette détermination.
 Paris, 7. — Une dépêche de Gauley Biron, ministre français à Berlin annonce que l'Empereur Guillaume a accordé le pardon de tous les prisonniers encore détenus en Allemagne pour offenses civiles ou militaires.

Informations.
 Va l'irrigation des trains du Grand-Tronc cette semaine, notre provision de papier ne nous était pas arrivée au moment de mettre sous presse. C'est ce qui peut expliquer l'apparence de ce numéro.

N'oubliez pas la soirée demain soir.
 Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le programme de la soirée dramatique qui doit avoir lieu dimanche prochain. On le trouvera sur notre première page.

La fin du monde annoncée pour le 12 non prochain est définitivement et indéfiniment remise.
 Le professeur Plantamour, à qui l'on avait attribué la découverte de la fameuse comète incendiaire, vient de déclarer par une lettre adressée au public, que l'article signé de son nom était apocryphe.

Il y aura encore de beaux jours pour le monde.
 L'Union des Cantons de l'Est dit qu'on parle de construire un embranchement du Grand-Tronc au village d'Arthabaskville ou de construire une ligne de Richmond à Québec en faisant passer par cet endroit.

Il est aussi question d'établir un chemin de fer entre la banque des Townships de l'Est.
 Une jeune homme du nom de Verault, de la Pointe-Lévis, ayant parié 20 piastres qu'il irait à un certain endroit et en reviendrait en 14 heures, fit ce trajet mardi, pendant le temps, en 1 heure et 14 minutes. La distance parcourue est de neuf milles.

Nous trouvons dans le rapport sur les revenus des chemins de fer de la Puissance, une augmentation de recettes de \$208,952 pour le mois de décembre 1871, sur le même mois en 1870, et de \$127,294 pour le mois de janvier 1872 sur le même mois l'année dernière.

M. l'abbé Chabot ira donner une lecture à Longueuil, jeudi, le 14 courant, à 1 heure P. M., pour les paroisses de Longueuil, Boucherville, St. Hubert, St. Bruno, St. Basile et Chamby.

Le 16 courant, à 2 h. P. M., le Rév. M. fera une catéchèse à St. Jean, pour St. Jean, l'Acadie et St. Luc.

Le mont de la dette des Etats-Unis, dont l'intérêt est actuellement de \$18,839,982,989, et la dette, ne portant pas intérêt, sous forme de "legal tenders", monnaie fractionnaire et certificats, s'élève à \$131,624,041. La diminution durant les trois dernières années a été de \$100,000,000 par an.

Le fameux George A. Mason ira au pénitencier pour deux ans. Cette nouvelle dévotion à ceux qui seraient tentés de faire le dit des liqueurs en fraude et plus encore ceux qui sont imputables "avoir dénoncés au revenu.

Le Dr. Lanoix, dont le nom a fait grand bruit en 1868 et 1870 à Paris, où la petite vérole seyait alors avec violence, vient d'arriver à New-York pour proposer en Amérique sa théorie sur la vaccination. Elle consiste à inoculer aux personnes les virus pris à la génisse même, comme étant le seul pur. Il a amené avec lui plusieurs génisses vaccinifères.

Il est entendu que le nouveau recensement de Montréal — que l'on connaît bientôt d'une manière officielle d'ailleurs — donnera une population variant de 114,000 à 115,000 habitants.

A Frédéric, l'adresse en réponse à la discussion du tronc a été adoptée sans discussion. Mais M. Willis a donné avis qu'il présenterait le 6 mars une motion de non-confiance contre le ministre.
 La compagnie du télégraphe de Montréal a l'intention d'élever son capital à 5,000,000 de piastres afin de pouvoir étendre ses opérations à toute la puissance.
 L'Hon. Juge Mandet a été atteint, mercredi matin d'une attaque d'apoplexie. Sur le soir, il avait pris un peu de mieux.
 On dit que M. Decelles, du "Journal de Québec", est sur le point d'entrer à la rédaction de la "Minerve".
 Le 17 ult., le prince Napoléon et M. de Bismarck, attendus à Rome ainsi que le prince de Prusse qui se rend en Égypte.
 La famine continue à sévir en Perse. Un télégramme reçu de ce pays dit que les souffrances des pauvres sont toujours terribles. On espère beaucoup dans l'après-midi, mais il n'est pas certain qu'elle vienne à bout de la misère.
 Un nouveau.

On télégraphie d'Ottawa que la petite vérole a presque entièrement disparu de cette ville.

Nous venons de recevoir la "Revue" Canadienne, livraison de février 1872. En voici le sommaire:
 I. — HÉLIX. Mémoire d'un Vieux Maître d'École (Roman Canadien) suite Dr. Chs. Du-Bois.
 II. — UNIFICATION INTERNATIONALE DES MONNAIES R. S. M. Bonchétte.
 III. — LE JOURNAL DES JESUITES BEN-JAMIN SULT.
 IV. — L'ÉTAT DE L'ÉTAT (Suite) P. M. Margy.
 V. — FLEURANGE M. M. Craven.
 VI. — CHRONIQUE DU MOIS. E. Prud'homme.

Le premier évêque des Etats-Unis fut Mgr. John Carroll, nommé en 1789; il y avait alors aux Etats 150,000 catholiques desservis par une quinzaine de prêtres.
 En 1808, on comptait 5 évêques, 63 prêtres et 600,000 fidèles. La religion y fit de rapides progrès et en l'année 1840, sur une population de 17,000,000 d'âmes, il y avait 3,000,000 de catholiques desservis par 432 prêtres. Le nombre des évêques était alors de 13.
 En 1869, le total des évêques était de 43 avec 2235 prêtres.

En 1872, les Etats-Unis comptent 7 archevêques, de Baltimore, Cincinnati, Nouvelle-Orléans, New-York, Oregon, St. Louis et San Francisco, 55 évêques, 4156 prêtres et 12,489,000 catholiques sur une population de 11,588,000 habitants.

On travaille maintenant aux fortifications de la rade de Portsmouth, Angleterre, qu'on veut protéger au moyen de fortresses en fer de 700 pieds de circonférence et 129 de hauteur.
 Chaque pied de ces fortresses coûtera 11,250,000 piastres pour la carcasse seule et sera munie de canon de 400 et de 900, ce qui portera la dépense à 25 millions.

Le célèbre procès Tichborne est un triste dénouement pour le demandeur. Mercredi matin, à l'ouverture de la Cour, son avocat déclara qu'il abandonnait les procédures, que les preuves étaient insuffisantes pour lacer son verdict. Alors le conseil de la défense demanda un bref d'arrestation contre le demandeur pour parjure. Le montant du cautionnement ayant été fixé à \$50,000, le faux Tichborne ne put trouver cette somme, et fut pour cette raison mis en liberté sous la police et conduit à New Gate.

Il vient de se former à Montréal, une compagnie pour importer les divers métaux qui ne peuvent se fabriquer ici. Le président et vice-président de cette compagnie sont M. M. Chs. H. Létourneau et Hilaire Bédouin.

Il vient d'être adopté, en comité, aux Etats-Unis, un projet de loi offrant une prime de \$5 par tonne à être payée chaque année pendant cinq ans pour la construction aux Etats-Unis de vaisseaux à vapeur en fer de pas moins de mille tonnes chacun, n'excédant pas 500,000 tonnes en tout, ni 100,000 tonnes par année, lesquels vaisseaux devront être employés exclusivement au commerce étranger.

Une grande agitation règne dans les chambres françaises et une crise ministérielle se prépare par suite de la démission de Poyet-Quertier au ministère des finances. Son portefeuille a été offert à Casimir Périer, qui l'a refusé.

C. E. Belle, Ecr. agent d'immigration pour la Province de Québec à Montréal, a adressé à toutes les sociétés d'arts et, une lettre, dans laquelle il leur demande de lui faire connaître aussitôt que possible le nombre d'employés dont elles auraient besoin, ainsi que le genre de travail qu'il leur faudrait pour placer tous les émigrés, aussitôt qu'ils arriveront au printemps.

Le "Catholic Mirror" de Baltimore nous apporte la triste nouvelle de la mort du Rév. M. Cokery, administrateur pour la troisième fois de l'archidiocèse de Baltimore.
 Le Rév. John Donoherty a été nommé administrateur à sa place. On est qu'il y a quelques semaines à peine que l'archevêque de Baltimore est décédé.

Les discussions publiques entre Catholiques et Protestants dans Rome, n'ont abouti qu'à des querelles ridicules. On dit que le Pape n'en souffrira pas de nouvelles.

Il va bientôt se former à Québec une compagnie pour fabriquer des instruments aratoires. La capital sera de \$200,000 divisée en 2,000 parts de \$100 chacune.

Par la mort d'un parent en Écosse, un typographe du "Globe" de Toronto devient l'héritier d'une fortune de £25,000.
 Que de typographes vont envier son bonheur!

Des préparatifs se font déjà à Ottawa pour la célébration de la fête qui doit avoir lieu le 15 avril prochain, en actions de grâces pour le rétablissement de la santé du prince de Galles.

Les ambassades japonaises et chinoises sont, par le temps, qui court, l'objet de réceptions splendides de la part des habitants de la république américaine.

Une jeune dame d'Utah, Etats-Unis, est morte dernièrement pour avoir laché trop étroitement son corset.

Le gouvernement de Genève vient de passer un règlement soumettant toutes les corporations catholiques à son autorisation préalable. En Suisse, deux personnes qui agissent de concert constituent une corporation. Cet acte du gouvernement n'est donc rien autre chose qu'une persécution contre les catholiques de ce pays et surtout contre les ordres religieux et cléricaux.

Une jeune dame d'Utah, Etats-Unis, est morte dernièrement pour avoir laché trop étroitement son corset.

Une vue des difficultés Anglo-Américaines.

La discussion sur les réclamations de l'Alabama a été reprise dans la Chambre des Lords, le 13 du mois dernier, à l'occasion des difficultés écolées relativement à la manière d'interpréter le traité. Dans cette discussion, lord Rosedale a présenté la question Anglo-Américaine sous un point assez original, tout en paraissant attacher de l'importance à son argumentation.

Si A et B — deux associés — lit le noble lord, poursuivent C devant un tribunal judiciaire, pour dommages causés à leur établissement par fraude ou autrui, et que C plaide — et prouve que B agissait avec lui dans toutes les démarches dont on se plaint, ce plaideur sera une réponse complète à la poursuite, et aucun dommage ne pourra être accordé. Pourquoi donc, ajoute lord Rosedale, plaider-je — bon en loi et d'accord avec le bon sens — n'a-t-il pas été considéré par le gouvernement de Sa Majesté, applicable au nouveau cas de droit international qui se présente actuellement et n'a-t-il pas été fait à l'encontre des réclamations de Washington.

Ces réclamations sont faites par les Etats du Nord et les Etats du Sud. Les actes dont on se plaint ont été accomplis par le Sud, et cependant, celui-ci se présente avec le Nord pour être remboursé des dommages causés par l'Alabama. Il paraît à lord Rosedale que, du moment que le Nord et le Sud eurent fait leur paix, ça été une erreur d'admettre pour un instant que les Etats-Unis pouvaient réclamer des dommages pour des actes faits par le Sud, ou dans son intérêt. En s'alliant aux Etats du Sud, après leur reconnaissance comme belligérères, les Etats du Nord avaient pardonné toutes les offenses dont les premiers pourraient être coupables à leur égard. Ils sont pratiquement abandonnés qui ont respectivement abandonné les réclamations que l'un d'eux pouvait avoir contre l'autre.

Ce n'est pas la première fois que lord Rosedale expose cette théorie; il le fit l'année dernière, mais alors comme aujourd'hui, il ne put recevoir de lord Granville qu'une réponse évasive. Cependant, après quelques observations badines, l'hon. ministre finit par dire, le 13 du dernier mois, que la théorie de lord Rosedale avait été signalée à ceux qu'on avait chargés de préparer les arguments de la cause Anglaise.

Après cette théorie, l'Angleterre n'aurait rien à payer aux Etats-Unis. Mais, il y a un peu d'Anglais qui songent à soutenir pratiquement cette prétention. On préférerait payer une certaine somme d'argent pour être débarrassé de cette interminable cause.

Depuis l'avènement des derniers difficultés, plusieurs suggestions ont été faites dans le but de ne pas rendre inutiles les travaux de la Haute Commission.

Parmi ces suggestions, nous en citons une de M. Potter, le président, à Londres, de la compagnie du Grand Tronc.

M. Potter suggère aux deux gouvernements de fixer eux-mêmes la somme de dommages que les Etats-Unis pourraient recouvrer: soit 5 ou 6 millions de louis; et, après cette entente, la commission arbitrale procéderait à examiner la cause; si elle trouve que l'Angleterre doit quelque chose aux Etats-Unis, elle la condamnera mais cette condamnation n'obligera la Grande Bretagne qu'à payer la somme dont les deux parties auront préalablement fixé le montant.

De cette manière, la cause des Américains pourrait rester devant le tribunal telle qu'elle est, et y être débattue, sans qu'Angleterre puisse en redouter aucun préjudice, puisque la décision de la commission de Genève n'aurait aucune influence sur le total de la somme recouvrable par les Etats-Unis, dans le cas où ceux-ci gagneraient leur cause. — D'un autre côté, la dignité du peuple Américain serait sauvegardée.

Pendant que la diplomatie s'efforce à trouver une solution au malencontreux imbroglio, les opinions se manifestent sur les prétentions des Etats-Unis.

La presse de tous les pays s'en occupe. Certains journaux sont enclins à reconnaître aux Etats-Unis le droit de formuler leurs demandes à leur gré — D'autres sont formels à ne pas leur reconnaître ce droit. Mais quand il s'agit d'apprécier le droit que peuvent avoir nos voisins d'obtenir une indemnité pour dommages indirects, il y a unanimité d'opinion. L'Angleterre ne peut être tenue responsable pour des dommages aussi éloignés.

Les feuilles prussiennes mêmes, dont la patrie est toujours montrée plus sympathique aux Etats-Unis qu'à l'Angleterre se déclarent pour celle-ci.

La Gazette de Pologne dit que l'opinion de la Presse Allemande estime les demandes des Etats-Unis injustifiables, sans mesure, et indignes d'une grande nation.

La New Prussian Gazette ajoute qu'on ne peut trouver aucun homme versé dans le droit international pour soutenir de pareilles prétentions!

Et pourtant, si l'on en croit les dernières dépêches, le gouvernement des Etats-Unis persiste dans l'attitude qu'il a prise!

Alors et aujourd'hui.

Sous ce titre, nous trouvons en substance dans le "Times" d'Ottawa, les remarques qui suivent:

Les amis du régime actuel ne peuvent demander une meilleure preuve de bons résultats obtenus dans la Nouvelle-Écosse, de l'application du système fédératif aux possessions Britanniques de l'Amérique du Nord que par la comparaison du discours du Lieutenant-Gouverneur, à l'ouverture de la session en 1868, avec celui de cette année. C'est le même ministère qui les a inspirés tous deux.

Le 30 janvier 1868, le Lieutenant-Gouverneur disait:

"Les comptes publics vous ont soumis; je regrette de vous informer que les affaires de la Province ne sont pas dans un état satisfaisant, et je crains que les fonds dont vous pourriez disposer ne soient insuffisants pour rencontrer les besoins de la Province."

Dans son discours du 29 février dernier, on trouve les paroles suivantes:

"Les comptes publics pour l'année qui vient de s'écouler vous seront soumis de bonne heure, et les estimés de l'année courante seront préparés avec toute l'économie que peuvent le permettre les besoins de la Province. C'est avec un profond sentiment de reconnaissance envers la Divine Providence que je puis vous annoncer en vous remerciant cette année, qu'il m'est permis de vous féliciter sur la richesse et la vitalité manifeste de toutes les branches de notre industrie provinciale."

Ainsi, au lieu d'être aux portes de la banqueroute, comme se plaisait à le répéter certains hommes, la Nouvelle-Écosse est dans une condition prospère.

En rapprochant ces discours, on y trouve encore un autre enseignement. En 1868, le Lieutenant-Gouverneur avait cru devoir parler du désir d'une partie de la population de changer de système politique; cette année, on ne trouve pas même une allusion à ce sentiment. Il faut donc croire que non-seulement la condition matérielle de la Nouvelle-Écosse s'est améliorée, mais aussi les dispositions du peuple à l'égard de la confédération.

Traité de Reciprocité.
 Assez souvent l'on a signalé les symptômes d'un revirement d'idées chez nos voisins au sujet de nos relations commerciales avec eux; parfois on a cru qu'ils allaient venir nous demander un nouveau traité de reciprocité; mais rien n'est encore venu. Si donc nous signalons la récente démarche de la Chambre Nationale du Commerce de nos voisins, ce n'est pas que nous la croyions absolument décisive. Mais, nous ne pouvons ne pas lui donner une grande importance. Car cette chambre est l'organisation commerciale la plus puissante des Etats-Unis, et grand nombre de journaux ne se gênent point d'affirmer que le congrès ne peut refuser de rendre à ses desirs dans les matières de son ressort. Or, cette chambre nationale vient d'adresser aux chambres législatives un mémoire où l'on recommande l'adoption d'une mesure autorisant la nomination d'un commissaire dont la mission serait de négocier avec le Canada un traité de reciprocité sur une base plus large que l'ancien.

Il faut conclure, de cette démarche, que la classe commerciale des Etats-Unis n'est pas satisfaite de l'état actuel des choses.

L'expérience lui aurait démontré que l'avantage du premier traité aurait été préjudiciable à leurs intérêts encore plus qu'aux nôtres. — C'est au reste l'opinion de la majorité du peuple américain.

Que sortira-t-il de cette manœuvre? Nous ne le savons guères! Toutefois, il nous est permis de croire que le congrès ne restera pas sourd à une voix si autorisée à parler dans une matière comme celle-là.

La correspondance ci-dessous ne nous est arrivée que le 7 au soir; c'est pourquoi, elle n'a pas paru dans notre dernier numéro.

St. Césaire dans la voie du Progrès.
 M. le Rédacteur,
 L'année 1872 est pour St. Césaire, une année de Progrès. Non content de progresser dans la vie matérielle par la construction d'un chemin de fer et un Aqueduc qu'on va construire au printemps, il marche aussi vers le progrès intellectuel, et à l'heure qu'il est, il y a un Lycée de formé à St. Césaire.

Un citoyen de l'endroit, par son amour du progrès et de la science, a réussi à former une association composée de quatre-vingt membres, dont cinquante-six se sont réunis, jeudi dernier, le 29 février pour procéder à l'élection des officiers de la nouvelle association qui porte le nom de "Lycée de St. Césaire". Cette association est Scientifique, Littéraire et Industrielle. Tous les jendis, il y aura réunion des membres pour y entendre, soit des lectures ou des discussions, ou des discours sur les sciences, la littérature, la politique, les arts, l'industrie, etc., etc. L'élection s'est faite au scrutin secret dont voici le résultat:

Président, J. Tessier, N. P. maire du Village, vice-président, Dr. J. A. Crevier, Secrétaire-Treasorier, J. E. Gaboury, N. P.; de plus il a été nommé quatre directeurs qui sont: MM. G. Giguard, N. P. Docteur L. Beaudry, A. Maynard et O. Sénécal.

UN AMI DU PROGRÈS.
 St. Césaire, 4 Mars 1872.
 P. S. Les journaux sont priés de reproduire.

IMPORTANTE DECISION JUDICIAIRE, INTERPRÉTATION DU CODE MUNICIPAL.

Cour de Circuit, siégeant à l'Assomption, Le 20 janvier 1872.
 Présont: Son Honneur le juge Benudry.

Jugé: 1o. Que malgré les dispositions des articles 310, 311 et 346 du code municipal de la Province de Québec, le président d'une élection, avant qu'il se soit écoulé une heure depuis l'ouverture de l'assemblée, a le droit de proclamer élu le candidat mis en nomination qui n'a pas d'opposant et de procéder à la tenue du poll et à l'enregistrement des voix des électeurs pour les autres candidats.

2o. Qu'un certain nombre d'électeurs peuvent contester entre eux que l'on voterait par liste ou ticket et que les voix peuvent être enregistrées par six candidats, quoique l'électeur n'ait voté que pour un seul candidat.

OBITUARE.
 Nous nous faisons un devoir de consacrer quelques lignes à la mémoire vénérée du Rév. M. Grégoire Chabot, Prêtre du Diocèse de Montréal, dont notre dernier numéro annonçait la mort arrivée le 6 courant à l'Hôtel-Dieu de cette ville.

La vie de ce bien digne Ministre du Sanctuaire a été et le digne Prêtre selon le cœur de Dieu, et n'est rempli de l'esprit de son saint état, et animé de ce dévouement qui ne s'ait jamais s'épargner, lorsqu'il s'agit du salut des âmes.

Malgré une santé toujours débile et chancelante, le pieux défunt n'a jamais cessé de travailler à la gloire de l'Eglise dont il était si heureux d'être le ministre, et ce n'est que dans les derniers temps de sa carrière sacerdotale, qu'il a cru devoir prendre un repos qui nécessitait d'ailleurs les souffrances continuelles qu'il endurait. Il a combattu le bon combat; il s'est immolé à la cause du divin Maître qui l'avait appelé à sa suite et il a persévéré jusqu'à la fin dans la lutte que le véritable soldat de Jésus-Christ sait soutenir sans faillir et sans se décourager un instant. Il recueille maintenant la semence précieuse qu'il a semée, la couronne de l'immortalité due suivant les promesses divines, à la persévérance et à la constance dans le service du Seigneur, et sa vie de sacrifices et de souffrances est changée en une vie de pures et éternelles délices!

Le Rév. M. Chabot naquit à la Présentation le 3 Novembre 1807. Entre au Séminaire de St. Hyacinthe en 1821, par la protection du vénérable M. Barty, alors curé de cette paroisse. Il fit un excellent cours classique qu'il terminait en 1830. Il entra alors dans l'état ecclésiastique vers lequel il se sentait vivement attiré, pour y travailler à sa propre perfection et à l'avancement du règne de Dieu dans les âmes. Le temps de sa dévotion ecclésiastique fut employé à l'enseignement dans l'institution où il avait fait son cours, et à l'étude de la théologie et de toutes les connaissances nécessaires à celui qui se destine à la milice sacrée. Ordonné Prêtre le 25 janvier 1835, il fut de suite nommé au Vicariat de Laprairie, qu'il laissa cinq mois après pour raison de mauvaise santé.

Il occupa ensuite les positions suivantes: Vicaire à St. Elizabeth de octobre 1835 à octobre 1836, vicaire à St. Philippe de mai 1838 à septembre 1841; Curé de St. Lin de septembre 1841 à septembre 1849; Chaplain des Sœurs des SS. Noms de Jésus Marie à Longueuil de septembre 1849 à novembre 1853. Il partit alors pour Cuba dans le but d'y refaire sa santé, qui ne pouvait plus tenir aux rigueurs de notre climat. A son retour en Août 1854, il vint au Séminaire de St. Hyacinthe, où il exerça la charge importante de procureur pendant un an. En octobre 1855, il fut chargé par Monseigneur l'Evêque de Montréal de conduire au Chili un essaim de Sœurs de la Providence qui allaient au secours de leurs compagnes déjà établies dans ce pays, et il demeura Chaplain de la Providence de Santiago jusqu'en janvier 1858. Revenu au pays après avoir passé quelques mois à la Havane et à Cuba, il fut nommé Chaplain des Sœurs du Bon Pasteur, poste qu'il occupa de septembre 1858 à octobre 1870, et Chaplain des Sœurs de St. Anne à Lachine de octobre à décembre 1870. Sa santé devenant de plus en plus mauvaise, il résigna ses fonctions de Chaplain, et se retira à la Providence de la Longue Pointe. C'est de là qu'il vint en septembre dernier à l'Hôtel-Dieu de cette ville où il vint de terminer sa carrière si bien remplie, à l'âge de 64 ans et 4 mois.

Ses obsèques ont lieu ce matin à la Cathédrale dans laquelle ses dépouilles mortelles doivent être déposées.

Le Rév. M. Chabot appartenait à la section d'une messe, et à la Caisse Diocésaine de Montréal.

Evêché 7 Mars 1872.
 L. Z. MOREAU, Ptre. Secrétaire.

UN BON REGLEMENT.
 Comme on peut le voir par un avis publié dans une colonne, notre Conseil de Ville vient de passer un règlement par lequel sont abrogés les articles 6, 7, 8 et 10 d'un autre règlement concernant le marché à foin et aux animaux. Le grand nombre de nos lecteurs ayant intérêt à connaître ces clauses maintenant abolies, nous les reproduisons ici, in extenso pour l'avantage de tous:

6. Toute personne qui vendra ou exposera en vente au marché à foin et aux animaux, paiera au clerc de ce marché ou à son député, pour tout et chaque animal ainsi vendu ou exposé en vente les taxes suivantes respectivement, savoir:

1o. Pour tout et chaque cheval 12 sous.
 2o. Pour toute et chaque bête à cornes 6 sous.
 3o. Pour tout et chaque cochon [A moins qu'il ne soit dans une voiture] 4 sous.

4o. Pour tout et chaque mouton, agneau, veau, chevre ou chevreuil [à moins qu'il ne soit dans une voiture]